

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 11 AVRIL, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

**DATE DE
CONVOCATION**
29 mars 2023

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Monsieur Germain **LELARGE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

DATE D’AFFICHAGE
30 mars 2023

EXCUSÉS : Madame Corinne **DROUEN** donne pouvoir à Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**, Monsieur David **MARES**, Monsieur Didier **PAPELOUX**, Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice	14
Présents	10
Votants	11

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Catherine **FILIPOV**.

DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023

Chemin des Terrois

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que des travaux de voirie sont nécessaires chemin des Terrois suite aux travaux d’extension de l’éclairage public qui se sont terminés fin 2022 et afin d’assurer la sécurité dans cette zone. La bande de roulement n’est plus conforme et arrive à la « semelle », structure sans revêtement.

Nous avons demandé un devis à l’entreprise Colas qui est titulaire du marché de mutualisation intercommunale de la voirie.

L’entreprise a proposé 1 estimation de réfection totale de voirie, la pose d’1 caniveau pour prendre en compte les eaux de ruissellement (forte pente) et la création des aqua-drains en passage de voirie pour un montant estimé de 77 572,50€ HT soit 93 086,40€ TTC.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 puisque la commune va financer la totalité des travaux.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 et du DISL 2023 pour les travaux de réfection de chaussée du chemin des Terrois pour un montant estimé de 77 572,50€ HT soit 93 086,40€ TTC.

INSCRIT cette dépense au budget primitif 2023.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

